



**ARRÊTÉ**  
**D'AUTORISATION DE VENTE AU DÉBALLAGE**  
**POUR UN VIDE-MAISON**  
**39 RUE DUPONT SUAIRE - 51530 DIZY**

Le Maire de Dizy,

Réf. Loi n°2008-776 du 4/08/2008, de modernisation de l'économie (article 54)

VU l'article 54 de la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 de modernisation de l'économie,

VU le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009, relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du Code du Commerce – Arrêté du 9 janvier 2009, relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

Vu la demande en date du 17 juin 2024, formulée par Madame Corinne MARTIN domiciliée à DIZY – 297 les Terres Rouges, en vue de l'obtention d'une autorisation préalable à la réalisation d'un Vide-Maison le 23 juin 2024 au 39 rue DUPONT SUAIRE – 51530 DIZY.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Corinne MARTIN est autorisée à effectuer une vente au déballage de type Vide-Maison qui se déroulera le 23 juin 2024 au domicile de ses parents : 39 rue DUPONT SUAIRE – 51530 DIZY.

**Article 2** : L'intéressée devra se conformer à la réglementation en vigueur concernant les ventes au déballage.

**Article 3** : Copie du présent arrêté transmise à :

- = Gendarmerie AY-CHAMPAGNE
- = L'intéressée.

DIZY, le 17 juin 2024

M. Le Maire



